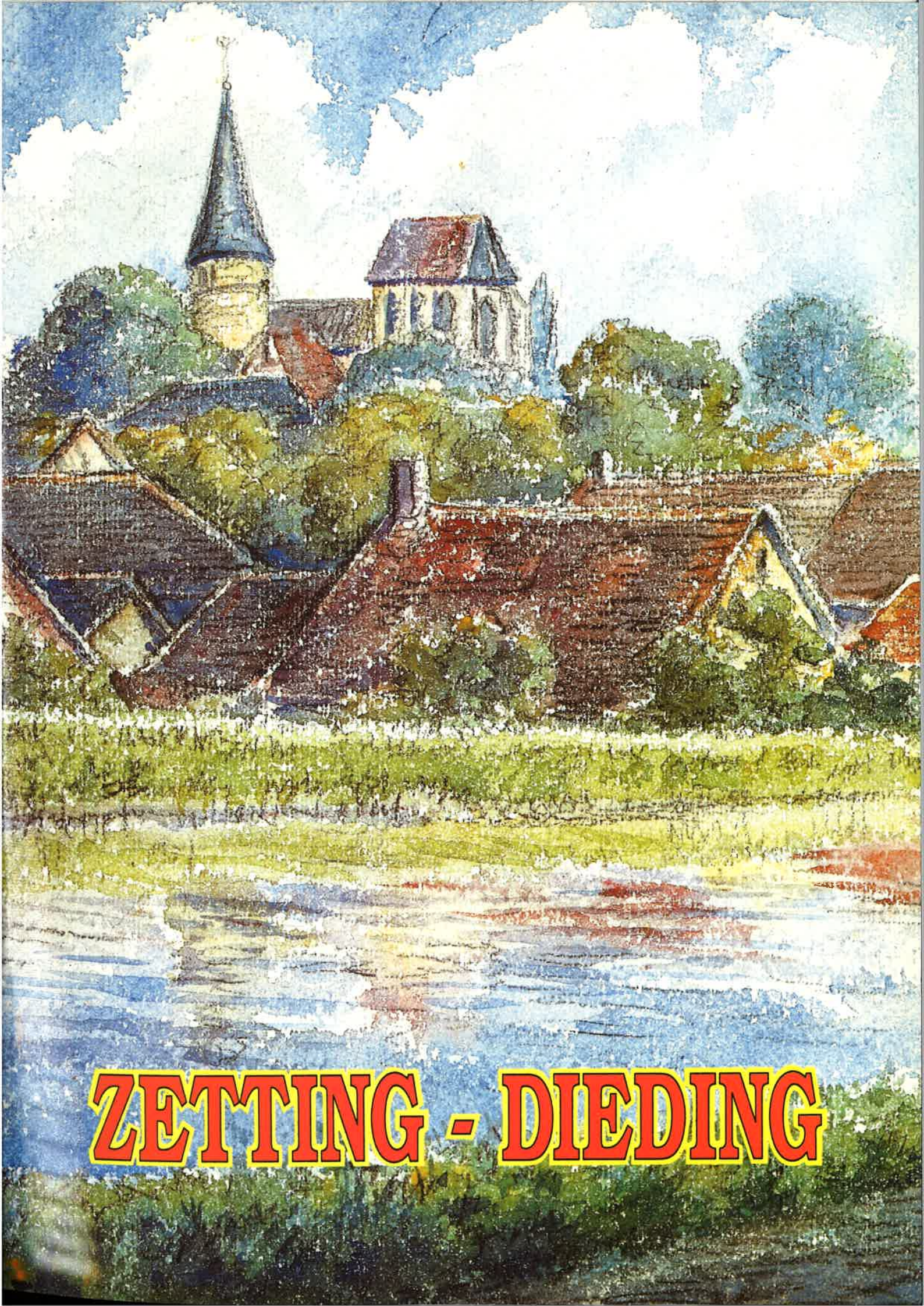




ZETTING - DIEDING



Le Mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Le sablier s'est vidé, l'année 1996 s'est écoulée. Nous voici engagés sur la ligne de départ d'un nouveau parcours. Avant de poser les jalons qui baliseront l'avenir, retournons-nous un instant pour apprécier le cheminement que nous avons accompli.

Pour notre commune, 1996 a été l'année du règlement de factures anciennes mais non encore soldées : 137 500 F pour la voirie provisoire et les réseaux, réalisés en 1990 dans la 2e tranche du lotissement ; 135 000 F pour la voirie + 215 000 F pour les réseaux enterrés posés en 1994 dans la rue Principale ; 158 000 F pour des travaux de chaussée et assainissement pluvial réalisés en 1994, rue du Moulin à Dieding.

L'acquittement de ces dettes, rendu possible grâce à l'octroi d'une subvention européenne, nous a paru indispensable avant d'engager de nouvelles dépenses, mais il a englouti une large part de notre budget d'investissement. Faut-il rappeler qu'en outre plus de 400 000 F partent annuellement dans des remboursements de capital (dépense d'investissement) et presque autant dans les frais financiers : intérêts d'emprunts (dépense de fonctionnement) ?

Les programmes se sont donc limités à la réalisation de petites opérations : Achat d'occasion d'une fourgonnette pour le déplacement des agents communaux ; remplacement, à la faveur d'une subvention, des outils informatiques de la mairie par du matériel plus performant ; équipement de l'école maternelle en matériel audiovisuel ; remplacement des panneaux de basket et des buts du terrain de football dans le cadre de la mise en conformité ; ravalement du bâtiment scolaire de la rue des Mésanges ; remplacement des fenêtres et volets sur le bâtiment d'école en face de l'église (dépense subventionnée à 69 %) ; réfection de la toiture sur le bâtiment communal de l'ancienne école de Dieding (dépense subventionnée à 50 %, mais opération non encore réalisée à ce jour à cause des intempéries) ; amélioration de l'éclairage public en différents endroits ; pontage de fissures sur la voirie communale ; intervention sur des bouches d'égout et des poteaux d'incendie ; acquisition de terrains pour l'extension du lotissement ; équipement de 3 parcelles supplémentaires dans la 2e tranche ; etc...

Dans le même temps nous nous sommes efforcés d'alléger certaines charges supportées indûment par la Commune. C'est ainsi, par exemple, que le montant du remboursement à la Commune des dépenses de chauffage des locataires n'est plus fixé forfaitairement mais d'après

les consommations réelles. Il en va de même pour l'électricité : un deuxième compteur, réservé au locataire, a été posé à l'école de Dieding. Nous avons aussi cherché à tirer un meilleur parti de notre patrimoine : les 2 lots de chasse qui rapportaient jusqu'à présent 20 500 F, rapporteront 46 000 F par an durant le prochain bail.

Pour l'année qui commence les projets ne manquent pas mais ce sont encore les finances qui risquent de nous freiner, vu que certaines des opérations programmées (acquisition de terrains ou travaux de lotissement) ne sont pas subventionnables.

Le premier chantier sera la réalisation de la voirie définitive et des trottoirs dans la 2e tranche du lotissement. Suivront des travaux d'assainissement pluvial et de réfection de chaussée à Dieding (subventionnés en partie par le Département). Il est prévu aussi qu'on repeigne la Salle Socioculturelle si la subvention au titre de la dotation globale d'équipement est attribuée. Des acquisitions de terrains devront également être faites pour la réalisation du parking à côté de la salle, et encore pour implanter une 4e tranche de lotissement débouchant sur la rue de la Forêt. Ce dernier achat ne pourra se faire qu'en recourant à un emprunt, que la vente ultérieure des lots devrait permettre d'amortir.

Il s'agit là de projets ambitieux compte-tenu de notre situation financière. L'élaboration du budget primitif de 1997 nous dira si le pari peut être tenu.

Je ne vous ai entretenu jusqu'ici que de programmes d'investissement, tributaires de contraintes financières. Mais il était de mon devoir de vous en parler puisqu'il s'agit de l'utilisation des deniers publics et de l'aménagement de notre cadre de vie.

Cependant aucun aménagement ne sera jamais suffisant pour rendre ce cadre agréable si chacun n'a pas à cœur de respecter les installations mises à disposition (aire de jeux, abris-bus, bacs à fleurs, etc...) et aucun environnement ne nous satisfera si nous ne nous supportons pas les uns les autres. Il nous faut prendre conscience que nous sommes une communauté, que nous avons des intérêts communs à défendre, une qualité de vie à préserver ou à reconquérir, un avenir à construire.

C'est dans cet esprit d'entente, de mobilisation pour refréner nos égoïsmes et faire triompher en toutes circonstances l'intérêt général, que je vous invite à entrer dans l'année 1997 : Ensemble nous serons plus forts. Unis nous nous enrichirons de nos différences et ferons chanter la vie.

Bonne et Heureuse année à tous !

Jean-Marie Meyer

Das Wort des Bürgermeisters.

Liebe Mitbürger,

Das Jahr 1996 ist vergangen. Bevor wir an der Schwelle eines neuen Jahres, die Weichen für die Zukunft stellen, wollen wir einen Blick auf den zurückgelegten Weg werfen.

Für unsere Gemeinde war 1996 das Jahr, wo es darum ging die hinterlassenen Schulden aus der Vergangenheit zu begleichen :

137 000 F für Straßen, Strom -und Wasserleitung im zweiten Abschnitt des Lotissement.

135 000 F für die neue "rue Principale"

215 000 F für das unterirdische Stromnetz in dergleichen Straße.

158 000 F für Straßen und Sanierungsarbeiten, die 1994 in der "rue du Moulin" in Dieding durchgeführt wurden.

Unsere Gemeinde steckt in tiefen Schulden, die den größten Teil unserer Budgets verschlingen.

Die oben erwähnten Schulden konnten wir dank einer europäischen Subvention zurückbezahlen.

Außerdem ist die Gemeinde verpflichtet jährlich 400 000 F für in der Vergangenheit geliehenes Geld abzubezahlen und hinzu kommen noch die Zinsen.

Anbetracht dieser roten Zahlen werden sie verstehen, daß unser Spielraum begrenzt ist : Anschaffung eines Gebrauchtwagens für die Gemeindearbeiter, Ausrüstung der Gemeindeverwaltung mit moderneren Computergeäten.

Anstaltung der "Ecole Maternelle" mit Videogeräten, neue sportliche Einrichtungen (Basket, Fußball).

Der Schulkomplex in der "rue des Mésanges" wurde neu angestrichen. Fenster und Läden der Schule gegenüber der Kirche wurden ersetzt. Ein neues Dach für die ehemalige Schule in Dieding ist vorgesehen. Die Straßenbeleuchtung wurde verbessert. Straßenrisse wurden asphaltiert, Eingriffe an Hydranten und Kanaldeckeln waren notwendig, Grundstücke mußten erworben werden um den Lotissement auszuweiten.

Zugleich haben wir uns bemüht einige Lasten abzubauen, die zu Anrecht der Gemeinde zufielen.

So ist jeder Mieter der Gemeindewohnungen künftighin verpflichtet für die Gesamtheit seiner Heizungskosten aufzukommen.

Bis heute zahlten manche nur eine Pauschalsumme und nun müssen sie zahlen, was sie auch wirklich verbrauchen.

Das gleiche gilt auch für die Stromrechnungen : so gab es in der Schulwohnung von Dieding keinen

Stromzähler für den Mieter, den haben wir jetzt installieren lassen.

Wir haben versucht aus unserem Gemeindebesitz größeren Nutzen zu ziehen.

Auch wird die Jagdverpachtung mehr als doppelt so viel einbringen als es bis jetzt der Fall war.

Für das kommende Jahr wird es an Projekten nicht fehlen, obwohl sie manchmal in ihrer Verwirklichbarkeit durch unsere finanzielle Lage eingeschränkt werden können.

Zuerst gibt es im zweiten Abschnitt des Lotissements eine neue Straße und Trottoirs, danach folgen Sanierungs-und Straßenausbesserungsarbeiten in Dieding. Die Mehrzweckhalle soll auch neu angestrichen werden wenn wir die geforderten Subventionen dafür erhalten.

Dann muß die Gemeinde die Grundstücke erwerben für den Parkplatz neben der Mehrzweckhalle und die Grundstücke, die den Lotissement mit der "rue de la Forêt" verbinden werden. Für den letzten Ankauf wird eine Kreditaufnahme notwendig sein.

Ich habe lange von unserer finanzielle Lage und von den vorgesehenen Investitionen gesprochen, aber es ist auch wichtig für euch zu wissen, wozu euer Steuergelder verwendet werden.

Aber wir alle sollten darauf achten, daß unsere öffentlichen Einrichtungen nicht beschädigt werden und bessere Einrichtungen genügen nicht, wenn wir auch nicht lernen uns gegenseitig leiden zu mögen.

Wir müssen uns bewußt werden, daß wir in einer Gemeinschaft leben, und daß wir gemeinsame Interessen zu verteidigen haben, es geht darum, unsere Lebensqualität zu bewahren und eine bessere Zukunft aufzubauen.

Ich rufe euch auf, zusammen mit mir im Geiste der Eintracht zu handeln und unter allen Umständen das Wohl der Allgemeinheit über die egoistischen Wünsche des Einzelnen zu stellen.

Wenn wir zusammenhalten, werden wir stärker sein, und wenn wir in Einigkeit leben werden unsere Unterschiede uns gegenseitig bereichern. Mit diesen Worten möchte ich schließen, und euch sagen, daß ihr das kommende Jahr mit Freude erleben sollt.

Euch allen ein gutes und glückliches neues Jahr !

Jean-Marie Meyer

Les Finances Communales

Le budget 1996 a été le premier budget établi par la nouvelle équipe municipale.

L'option retenue par la municipalité a été de "remettre les compteurs à zéro". Exercice frustrant s'il en est !

Les projets, bien entendu, ne manquent pas. Mais la difficulté de la gestion municipale, c'est justement d'adapter les projets aux possibilités financières de la Commune.

En 1996, nous sortions de deux années qui ont été marquées par de lourds investissements et par un recours important à l'emprunt.

De plus, nous avons été obligés d'inscrire au budget 1996 des travaux réalisés antérieurement qui n'avaient été ni budgetisés précédemment, ni payés. Il s'agissait notamment de dépassements liés aux travaux de voirie et d'enterrement des réseaux réalisés en 1994 et 1995.

A notre grande surprise, une facture de 135 200 F datant de 1990, n'avait toujours pas été payée.

Le choix était donc simple : Soit recourir une nouvelle fois à l'emprunt au risque d'entrer dans la spirale de la fuite en avant, soit choisir la voie de la raison.

Sans hésitation aucune, l'équipe municipale a préféré se laisser une année pour repartir début 1997 avec une base financière saine.

Vous trouverez ci-contre un tableau synthétique de la section d'investissement du budget primitif 1996. En dépense, seules les "nouvelles dépenses" sur fond blanc sont en réalité des opérations véritablement nouvelles, les autres correspondent à des travaux déjà réalisés auparavant.

La latitude que nous avions était donc très limitée, surtout que nous avons prévu en recette une vente d'immeuble pour 250 000 F. Mais les négociations n'ont pas encore abouti, et la recette n'est pas réalisée..

DEPENSES				RECETTES			
OPERATION	REPORT	NOUVELLE DEPENSE	TOTAL	OPERATION	REPORT	NOUVELLE RECETTE	TOTAL
Acquisition de terrains	7.260,00 F	60.000,00 F	67.260,00 F				
Forêt communale	80.000,00 F		80.000,00 F				
Matériel informatique, mobilier	20.000,00 F	10.000,00 F	30.000,00 F	Subvention		3.500,00 F	3.500,00 F
Eglise - maître-autel	60.000,00 F		60.000,00 F	Subvention	101.180,00 F		101.180,00 F
Voirie RD 33 (facture COLAS)	149.572,00 F		149.572,00 F				
Voirie PAE	489,00 F		489,00 F	Subvention	32.550,00 F		32.550,00 F
Voirie (inondations)	83.339,00 F		83.339,00 F				
Voirie Dieding		155.300,00 F	155.300,00 F				
Réseaux enterrés	44.332,00 F	200.000,00 F	244.332,00 F	Subvention	37.446,00 F		37.446,00 F
Eclairage public RD 33	32.392,00 F		32.392,00 F				
Terrain de Sport	14.891,00 F	20.000,00 F	34.891,00 F	Subvention	251.104,00 F		251.104,00 F
Lotissement 3e tranche	178.250,00 F	90.000,00 F	268.250,00 F				
Lot 2e tranche fact Dehlinger		135.200,00 F	135.200,00 F				
Lotissement 2e tranche		417.756,00 F	417.756,00 F	Vente terrains lot.	232.000,00 F	226.000,00 F	458.000,00 F
Grosses réparations aux écoles		126.000,00 F	126.000,00 F	Subvention		67.300,00 F	67.300,00 F
Bâtiment communal Dieding		65.350,00 F	65.350,00 F	Subvention		18.900 F	18.900,00 F
				Subv. Fonds Européens		431.790,00 F	431.790,00 F
Dépenses imprévues		60.000,00 F	60.000,00 F	Vente Immobilière		250.000,00 F	250.000,00 F
Remboursements d'emprunts		364.610,00 F	364.610,00 F	T.L.E.		8.000,00 F	8.000,00 F
Remb. d'emprunts DISTRICT		49.990,00 F	49.990,00 F	Remboursement T.V.A.		200.000,00 F	200.000,00 F
				Excédent 1995		56.846,00 F	56.846,00 F
				Prél. sur rec. de fonct.	16.245,00 F	491.870,00 F	508.115,00 F
TOTAL	670.525,00 F	1.754.206,00 F	2.424.731,00 F	TOTAL	670.525,00 F	1.754.206,00 F	2.424.731,00 F

Les Finances Communales

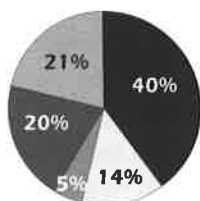
COMPTE ADMINISTRATIF 1995 - COMMUNE DE ZETTING

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

- 60 denrées et fournitures (alimentation, habillement, combustible...)
- 61 Frais de personnel
- 62 Impôts et taxes
- 63 Travaux et services extérieurs (entretien de terrains, bâtiments, voirie, réseaux, primes d'assurance)
- 64 Participation intercommunales et contingents d'aide sociale, incendie...
- 65 Allocations et subventions
- 66 Frais de gestion générale (cérémonies, frais de port, indemnités du maire et des adjoints...)
- 67 Frais financiers (intérêts)
- 83 Prélèvement pour dépenses d'investissement

Comptes	Poste de dépense	Montant
61	Frais de personnel	583 868,58 F
60 62 63 66	Fournitures, frais généraux	564 415,07 F
64 65	Participation et contingents, subventions	154 883,99 F
67	Frais financiers	394 992,78 F
83	Prélèvements pour dépenses d'investissement	1 128 256,89 F
	TOTAL	2 826 417,31 F

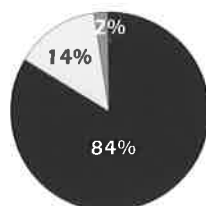


■	frais de personnel 21 %
■	fournitures, frais généraux 20 %
■	participations et contingents, subventions 5 %
■	frais financiers 14 %
■	prélèvements pour dépenses d'investissement 40 %

INVESTISSEMENT

- 16 Remboursement d'emprunt
- 18 Dettes à long terme (DISTRICT)
- 21 Acquisition de biens meubles et immeubles
- 23 Travaux en cours (bâtiment et génie civil)

Comptes	Poste de dépense	Montant
16	Remboursement d'emprunt	357 164,61 F
18	Dettes à long terme	46 292,60 F
21	Acquisition	4 388,20 F
23	Travaux	2 147 831,90 F
	TOTAL	2 555 677,31 F



■	dettes à long terme 2 %
■	remboursement d'emprunt 14 %
■	travaux 84 %
■	acquisition 1 %

TOTAL DEPENSES 5 382 094,62 F

RECETTES

FONCTIONNEMENT

- 71 Produits domaniaux
- 73 Recouvrements et subventions
- 74 Dotations reçues de l'état
- 75 Impôts indirects
- 77 Contributions directes, attribution du fond de taxe professionnelle
- 79 Produits exceptionnels
- 82 Produits antérieurs

Comptes	Poste de recette	Montant
71 73	Produits domaniaux et recouvrement	628 265,08 F
74	Dotations reçues de l'état	699 677,32 F
75 77	Recettes fiscales	898 678,66 F
79 82	Produits antérieurs et exceptionnels	896 451,52 F
	TOTAL	3 123 072,58 F

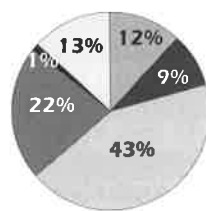


■	produits domaniaux et recouvrement 20 %
■	dotations reçues de l'état 22 %
■	recettes fiscales 29 %
■	produits antérieurs et exceptionnels 29 %

INVESTISSEMENT

- 10 Subventions d'équipement
- 11 Prélèvements sur recettes de fonctionnement
- 14 Participations à des travaux d'équipement
- 16 Produits des emprunts
- 23 Facturation des travaux
- 25 Recouvrement des créances à moyen et long terme

Comptes	Poste de recette	Montant
10	Subventions d'équipement	564 978,97 F
11	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	1 128 256,89 F
14	Participation à des travaux d'équipement	219 407,51 F
16	Produits des emprunts	300 000,00 F
23	Facturation de travaux	325 565,64 F
25	Recouvrement créances m l terme	17 468,30 F
	TOTAL	2 555 677,31 F



■	facturation de travaux 13 %
■	recouvrement créances m l terme 1 %
■	subventions d'équipement 22 %
■	prélèvement sur recettes de fonctionnement 43 %
■	participation à des travaux d'équipement 9 %
■	produits des emprunts 12 %

TOTAL RECETTES 5 678 749,89 F

TOTAL DEPENSES + EXCEDENT D'INVESTISSEMENT + EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT = TOTAL RECETTES
 5382094,62 + 56846,90 + 296655,27 = 5678749,89

EXTENSION DU LOTISSEMENT

Le projet qui nous tient particulièrement à cœur à l'aube de cette nouvelle année, c'est d'assurer la traversée qui permettra de relier le lotissement à la rue de la Forêt.

En matière d'urbanisme, cette réalisation relève d'une logique sans équivoque. Il suffit en effet d'observer une vue aérienne du village, ou de se poster sur les hauteurs du chemin touristique vers Wiesviller, pour comprendre immédiatement le problème.

La rue de la Forêt apparaît comme un appendice isolé du reste de la commune, avec comme seul et unique accès une montée étroite qui serpente pour traverser la voie S.N.C.F.

En terme d'utilisation de l'espace, il s'agit là d'un projet prioritaire qui permettra de relier la rue de la Forêt au reste du village. Les enfants seront à 5 min à pied de leur école, les adultes pourront se rendre à l'église par le plus simple des moyens de locomotion.

Les adolescents pourront visiter leurs amis du lotissement sans avoir à traverser les champs.... Les exemples sont multiples ! Il s'agit tout simplement de la vie d'un village, des flux de communication et de circulation correspondants, des relations entre voisins et amis.

Le conseil Municipal a autorisé M. le Maire à entamer les négociations relatives aux conditions d'acquisition des terrains auprès des propriétaires fonciers. Celles-ci sont actuellement en cours et en bonne voie.

Par ailleurs, un projet d'aménagement a été développé, et nous mobiliserons toutes nos énergies pour qu'enfin cette réalisation dont on parle depuis de très longues années aboutisse.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 14 juin 96 d'instaurer le droit de préemption urbain (DPU).

Cette mesure permettra à la commune d'acquérir prioritairement les terrains et immeubles dans les zones habitables. Concrètement, dès qu'une transaction parvient au notaire, celui-ci transmet au Maire une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) qui

signifie que le propriétaire actuel désire céder son bien. Il appartient alors à la municipalité de préciser si elle désire acheter prioritairement ce bien, ou si elle permet l'aboutissement de la transaction initialement prévue. Bien entendu, le recours au DPU n'est possible que dans le cadre d'un projet d'utilité publique développé par la Commune. Cette mesure a déjà été instaurée depuis très longtemps par la plupart des autres collectivités.

DENOMINATION DE RUE

Dans la deuxième tranche du lotissement, plusieurs maisons d'habitation se sont élevées au cours de cette dernière année. Or la rue débouchant sur l'extrémité de la rue des Abeilles et remontant vers la forêt ne portait pas de nom.

Le conseil Municipal, après un "brainstorming" acharné, a décidé de nommer cette voie "rue des Vergers".

REPLACEMENT DES FENÊTRES

Les fenêtres et les volets roulants du bâtiment communal en face de l'église ont été remplacés au courant du mois de mai de l'année écoulée. Cette dépense a été subventionnée à hauteur de 69 % par le département, mais la subvention était normalement échue au 31/12/95. Or dans le budget 1995 cette opération n'apparaissait pas et il ne nous était donc pas possible financièrement de faire réaliser ces travaux. Suite aux négociations entreprises par le Maire avec les services du Département, l'échéance a été reportée d'une année ce qui nous a permis de bénéficier, sur une dépense de 103 000 F, d'environ 70 000 F de subvention. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise FERMISOL de Sarralbe qui était la moins disante.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public dans notre commune n'est pas partout satisfaisant.

Certaines rues, celles équipées de candélabres (dans le nouveau lotissement et dans la rue Principale) sont bien éclairées. D'autres le sont insuffisamment. Nous avons conscience du problème et nous nous

Travaux

efforcerons de réaliser chaque année un petit programme "Eclairage Public" pour limiter les zones sombres.

En 1996, l'éclairage a donc été renforcé devant les immeubles Klein Roger, Rohr Jean-Claude, Missler Aloyse, Glatz Annie, Hoffmann Martin, Demussy Christian.

ACQUISITION D'UN VEHICULE

Le temps est révolu où le garde champêtre se déplaçait à pieds ou à bicyclette. Depuis que la Commune dispose d'un tracteur pour le déneigement en hiver et le fauchage en été, cet engin sert aussi de moyen de déplacement pour les agents d'entretien. Mais cette dernière utilisation est inadaptée et onéreuse : les parcours sur route entraînant une usure prématurée des pneumatiques.

La municipalité a donc décidé d'acquérir un véhicule utilitaire léger. Une opportunité s'est présentée lorsque Monsieur Gapp, propriétaire du

restaurant "Aux Acacias", nous a proposé de nous céder sa fourgonnette Citroën C 15.
Investissement : 10 000 F.

Les petits travaux en bref :

- Réfection de la toiture de l'ancienne école de Dieding
Investissement 65 350 F Subvention 25 000 F
- Pontage des fissures apparaissant dans les chaussées rue du Moulin, rue du Chemin de Fer ainsi que sur le chemin touristique vers Wiesviller.
- Remplacement de la porte d'entrée de l'ancienne école des filles, 2a rue de l'Eglise. Il s'agit d'une porte en aluminium "thermolaquée" de couleur vert pâle, conformément aux prescriptions de Melle Schwerer, architecte des bâtiments de France.
- Réalisation de nouvelles allées au cimetière.
- Mise en peinture de la façade de l'école.
- Nivellement des bas-côtés de la rue du Moulin à Dieding.



Et nos écoles ?

Les bâtiments sont la propriété de la Commune, qui en assure l'entretien, les réparations, l'équipement et le fonctionnement.

C'est ainsi qu'outre la rémunération des personnels non enseignants (aide-maternelle et nettoyage), outre les dépenses d'éclairage et de chauffage, la Commune prend à sa charge des dépenses aussi variées que

▪ L'entretien des locaux en 1996

- Carrelage mural des sanitaires
- Ravalement de façade à l'école élémentaire, rue des Mésanges : 15 065 F
- Remplacement des fenêtres et volets sur le bâtiment 13, rue de l'Eglise : 108 000 F (subventionné à 69 % sur la dépense HT au titre des grosses réparations aux écoles).

▪ L'acquisition de matériel pédagogique, en 1996

- pour l'enseignement de l'allemand : 2400 F
- pour l'équipement audiovisuel de l'école maternelle : 5580 F

▪ La promotion du sport à l'école en 1996

- pour le déplacement des élèves au COSEC de Sarreguemines : 1650 F

- pour le déplacement des élèves à la piscine de Sarreguemines : 4320 F
- prise en charge d'une partie des droits d'entrée (7/12^e) : 2068 F

▪ La promotion des voyages pédagogiques et séjours linguistiques organisés et encadrés par les Collèges et Lycées :

- 50 F de subvention par jour pour une durée maximale de 5 jours, attribués deux fois durant la scolarité, sur justificatif de frais de voyage ou de séjour : 1750 F en 1996.

▪ La subvention annuelle de fonctionnement (pour l'achat de livres, articles de papeterie utilisés collectivement, craies, matériel pédagogique divers) :

- En 1996 : 85 F par élève de classe élémentaire, soit $50 \times 85 = 4250$ F
- 65 F par élève de classe maternelle, soit $41 \times 65 = 2665$ F

▪ Les friandises offertes pour la St-Nicolas

- en 1996 : 2175 F
 - pour le panier de Pâques des petits de maternelle : 300 F
- Ces chiffres montrent à quel point la Commune se

Et nos écoles ?

préoccupe des conditions matérielles dans lesquelles les enfants sont accueillis dans les écoles. Et dans ce domaine ils n'ont rien à envier à leurs petits camarades de la ville.

Oui, mais la Fermeture de classe...

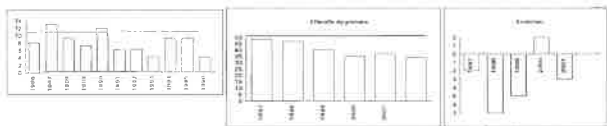
La Commune a beau être propriétaire des locaux, supporter les charges d'investissement et de fonctionnement, c'est l'Etat qui, en nommant, encadrant et rémunérant les enseignants, fixe au niveau de chaque Inspection Académique, les seuils d'ouverture et de fermeture de classe.

Dans le cas précis de Zetting la fermeture du 3e poste élémentaire était prévisible à partir du moment où le nombre annuel de naissances est inférieur à onze. Cinq classes (CP ; CE1 ; CE2 ; CM1 ; CM2) de 11 élèves assurant un effectif de 55 élèves. La fermeture du 3e poste intervient à partir d'un effectif inférieur à 52. Or les deux colonnes "Naissances" du tableau ci-dessous laissent clairement apparaître que l'effectif annuel de 11 n'a été atteint et dépassé qu'à deux reprises durant la décennie écoulée.

Les prévisions de novembre 1995 concernant la rentrée 96/97 étaient donc de 49 élèves. Dans ces conditions le 3e poste élémentaire a été bloqué lors du mouvement des personnels en mai 1996. Et vu que les effectifs réellement accueillis en septembre 96 n'étaient pas supérieurs aux prévisions, ce 3e poste a été supprimé. Il rouvrira dès que l'effectif aura atteint 53 élèves.

ETUDE PREVISIONNELLE

Années	Naissances	Années	Naissances	Années	Evolution	Effectifs du primaire
1991	6	1986	8	1997	-2	49
1992	6	1987	13	1998	-7	47
1993	4	1988	9	1999	-5	40
1994	9	1989	7	2000	2	35
1995	9	1990	12	2001	-3	37
1996	5					34



Et la commune...

Elle n'a pas attendu la notification de fermeture pour se rendre compte de la situation. Dès après le premier conseil d'école, en octobre 1995, le Maire a proposé à son collègue de Sarreinsming un regroupement pédagogique des élèves des deux Communes à partir de la rentrée 96.

Dans sa séance du 15 décembre 1995 le Conseil Municipal de Sarreinsming, considérant l'avis négatif de ses conseils d'école, décide à l'unanimité d'y émettre un avis négatif.

Dans sa séance du 29 mars 1996, le Conseil Municipal de Zetting a pris officiellement connaissance des mesures

prévisionnelles de "Carte Scolaire" arrêtées par l'Inspection Académique, à savoir le "blocage" du 3e poste de classe élémentaire. Une motion rédigée comme suit a été prise séance tenante :

Vu le rapport du Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **redoutant** qu'un déficit de 1 ou 2 élèves par rapport au seuil de fermeture n'entraîne une cascade de départs vers le pensionnat ou les groupes scolaires de la ville de Sarreguemines toute proche, sous prétexte qu'un enseignant obligé de gérer trois niveaux ne peut plus assurer l'instruction dans les conditions optimales,

- **s'élève** contre une application aveugle et exclusivement mathématique des mesures de carte scolaire,

- **demande** que soit pris en considération l'extension en cours du lotissement et l'augmentation des effectifs qui en résultera,

- **s'interroge** sur ce que deviendra, dans ces conditions, l'enseignement précoce de l'allemand, auquel les parents sont très attachés et pour la promotion duquel la Commune a investi près de 10 000 F (matériel audiovisuel, ouvrages de méthodologie et manuels élèves),

- **souhaite** que les mesures de carte scolaire s'appliquent avec discernement et ne tombent pas avec l'implacable logique d'un couperet : notre village veut vivre et offrir à ses enfants les mêmes chances et la même qualité d'encadrement que partout ailleurs.

Et la situation actuelle ?

Madame Schlegel et Madame Zimmermann ayant fait valoir leurs droits à la retraite à la fin de la dernière année scolaire et Mademoiselle Dietsch ayant demandé et obtenu sa mutation, l'encadrement à l'école élémentaire a été totalement renouvelé : Deux jeunes "professeurs des écoles" les remplacent.

Mademoiselle Hiegel chargée d'une partie des CE2, des CM1 et des CM2, effectif total : 23 élèves, assure aussi les fonctions de directrice de l'école élémentaire.

Madame Beck chargée des CP, des CE1 et d'une partie des CE2, effectif total : 26 élèves, assure aussi l'enseignement de l'allemand à toutes les classes de l'école élémentaire.

A l'école maternelle par contre, rien n'a changé : Madame Mager et Madame Verraest sont fidèles à leur poste ; et Madame Hoffmann est toujours assistante maternelle.

En attendant que la croissance de la courbe des naissances nous amène la nomination d'enseignants supplémentaires, faisons confiance au professionnalisme et au dévouement de celles qui encadrent à présent nos enfants. Et si besoin était, nous pourrions relire pour nous consoler, une enquête parue en septembre 96 dans le Républicain Lorrain, selon laquelle les enfants ayant fréquenté des classes uniques à cours multiples réussissent mieux leur scolarité ultérieure que les autres...

Restauration du Maître-Autel

Interview de M. DUSSART, doreur, décorateur,

agréé par le Ministère de la Culture pour la restauration du mobilier classé.

- M. Dussart la restauration du maître-autel de l'église de Zetting vous occupe depuis plusieurs mois, puis-je vous demander, en guise de préambule, comment on devient artisan spécialisé dans la rénovation du mobilier classé ?

Ces artisans ne sortent pas tous du même moule. Les parcours des uns et des autres peuvent différer. Le collaborateur qui m'a aidé fin septembre donne des cours à l'institut français de restauration d'œuvres d'art à Paris. Il est aussi employé à la formation permanente des sculpteurs et doreurs travaillant pour les Monuments Historiques. En ce qui me concerne, j'ai été repéré par mon instituteur parce que j'aimais dessiner et que je dessinais bien. Après le Certificat d'Etudes Primaires j'ai fait un CAP de peintre en bâtiment, puis un CAP de décorateur et peintre en lettres, à la suite de quoi je suis entré à l'école des Beaux-Arts de Reims. Je rêvais alors d'être architecte d'intérieur.

Le hasard me met un jour en relation avec une entreprise cherchant un décorateur-doreur pour exécuter des travaux sur du mobilier classé. Je travaillerai 18 ans chez cet employeur, lauréat d'un premier prix de Rome dans la sculpture. A sa mort je suis embauché à Paris dans un atelier similaire, travaillant uniquement sur des objets classés et monuments historiques. Cet atelier ferme en 1984. Je décide alors de travailler à mon compte. Mais pour être agréé il faut de solides références. Je prépare donc un dossier comprenant les photographies de certaines des œuvres que j'ai restaurées seul dans les ateliers où j'ai travaillé, et je frappe à la porte du Ministère de la Culture. On apprécie et je suis autorisé à soumissionner. A partir de ce moment je suis effectivement à mon compte, malgré mon peu de goût pour l'inévitable paperasserie administrative.

- Y a-t-il beaucoup d'ateliers comme le vôtre ?

Dans le département de la Marne où j'habite il existe 5 ateliers de décorateurs. En Lorraine j'en connais 2 : 1 à Epinal et 1 à Metz. Ces ateliers se font concurrence car ils soumissionnent pour se voir attribuer des marchés publics passés par le Ministère de la Culture.

- Quelle appréciation portez-vous sur le maître-autel de l'église de Zetting ?

C'est une belle pièce à cause de la composition, de la qualité de la sculpture, de l'essence du bois (cœur de bois de chêne, sans aubier), exécutée vers la moitié du XVIII^e siècle. Deux autres réalisations dans la région supportent la comparaison avec Zetting. Il s'agit de l'autel de l'église de Gros-Réderching et de celui de l'église de Roth. J'ai eu le privilège de restaurer ce dernier en 1991.

- La restauration était-elle nécessaire ?

D'un point de vue esthétique très certainement, pour redonner au monument sa beauté. Mais il n'y avait pas urgence : le monument n'était pas à proprement parler en danger.

- Dans quel état avez-vous trouvé l'autel ?

Plusieurs couches de peinture ont été appliquées par superposition au fil du temps, lorsque le besoin de rénovation se faisait sentir. Utilisation de peinture à l'huile et aussi de bronzine en guise d'or. La superposition de toutes ces couches a rendu la lecture des sculptures difficile.

- Quelles ont été les principales étapes de la restauration ?

1° Dépose pour restauration en atelier des pièces amovibles : le couronnement, la porte du tabernacle, les deux médaillons, les deux compositions florales et différentes autres pièces telles les accolades.

2° Dégagement des apports de peinture (une dizaine de couches) avec des décapants du commerce à base de toluène. Cette opération a pris du temps vu qu'il fallait chaque fois laisser agir 24 heures et procéder par petites surfaces en appliquant du papier de soie pour circonscrire les parties à décaper. Cette précaution n'est pas inutile : elle permet à la fois de préserver le restant des dorures et évite l'évaporation du décapant sur les surfaces traitées.

Le dégagement a donc été un travail considérable ; largement sous-estimé lors de l'établissement du devis.

Il m'a occupé pendant trois mois et demi.

3° Opération : Rinçage avec de l'eau ammoniacuée pour neutraliser les produits chimiques utilisés pour le décapage.

4° Opération : Reprise des apprêts manquants, avec un enduit blanc obtenu à partir de blanc de craie et de colle de peau de lapin.

5° Raccords de sculptures manquantes (bouts de moulure, feuilles d'acanthé etc...)

6° Réparation de la sculpture avec de la craie et de la colle de peau de lapin. Utilisation de fers à réparer en forme de griffe, de gorge, de ciseau plat, etc...

7° La dorure à la feuille : technique qui consiste à utiliser des feuilles d'or à 22 carats, posées à la détrempe, à l'aide d'une palette à dorer et d'une martre. Avant d'appliquer ces feuilles on enduit les surfaces à dorer d'un composé d'argile, de mine de plomb, de vermillon et d'huile d'olive. On l'appelle communément "le bol d'Arménie". Les feuilles d'or sont carrées, elles ont 80 mm de côté et 0,25 micron d'épaisseur. 1000 de ces feuilles pèsent 18 grammes. La dorure de l'autel de Zetting a coûté 48 grammes d'or, soit près de 2700 feuilles.

Pour obtenir deux coloris différents, certains endroits sont matés à la gélatine ou colle de peau de lapin. D'autres endroits ont été brunis par frottement à l'agate, une pierre semi-précieuse, pour les rendre brillants.

- Quel est le coût de la restauration ?

Au devis initial de 120 000 F s'est rajouté un devis complémentaire de 38 600 F. Les participations sont les suivantes : 50 % par l'Etat, 35 % par la paroisse, 9 % par le Département et 6 % par la Commune.

Mais compte-tenu de l'ampleur des travaux et du temps qu'il a fallu y consacrer, tout le monde a fait une excellente opération hormis moi qui, à cause d'une erreur d'appréciation au moment de la soumission, ne suis pas rentré dans mes frais. La différence entre les travaux prévus au départ et ceux effectivement réalisés est du simple au double. Il aurait donc fallu que le devis aussi fût doublé.

- Que conseillez-vous pour mettre en valeur cette belle pièce ?

Un éclairage avec des cierges disposés de part et

d'autre du tabernacle fait chatoier les dorures. Un éclairage électrique doux, à l'exemple de ce qui existe à l'église St-Nicolas de Sarreguemines, peut aussi convenir.

- Et l'entretien ?

La pose de feuilles d'or étant un travail à la détrempe, les ennemis principaux des dorures sont l'eau et l'humidité. Veiller à ne jamais utiliser d'éponge ou de torchon mouillé. Se limiter à un époussetage avec un pinceau en soie douce.

Monsieur Dussart, vous avez passé plusieurs mois dans notre église, votre discrétion a fait qu'on s'est à peine aperçu qu'il y avait là un chantier. Si on avait su avec quelle gentillesse vous expliquez en quoi consiste votre travail, vous auriez eu beaucoup plus de visiteurs. Merci de nous avoir fait prendre conscience que l'autel de notre église est un joyau.

J.-M. M.



La Chasse Communale



En octobre dernier, vous avez été consulté et il vous appartenait de décider de l'affectation du produit de la chasse pour les parcelles dont vous êtes propriétaire.

En effet, en Alsace Moselle, le droit de chasse est administré par la Commune, au nom et pour le compte des propriétaires. C'était donc à vous de décider soit d'abandonner le produit au profit de la Commune, soit d'en demander la jouissance. Il faut savoir que ce sont des sommes qui, pour un propriétaire foncier moyen, sont pratiquement insignifiantes.

Suite à cette consultation des propriétaires fonciers, plus des 2/3 possédant plus des 2/3 des surfaces cultivables ont donné leur accord pour que le produit de la chasse revienne à la Commune.

Le lot n° 1 d'une contenance de 371 ha, dont 145 ha de forêt, situé rive gauche de la Sarre, a été attribué à M. Célestin Barthel de Neufgrange pour la somme de 23 000 F contre 11 500 F lors de la précédente adjudication.

Le lot n° 2 d'une contenance de 260 ha (plaine), situé rive droite de la Sarre, est revenu à M. Coppini de Woelfling pour la somme de 23 000 F également, contre 9000 F précédemment.

QUELQUES PRECISIONS :

- Les baux de chasse sont consentis pour neuf années du 02 février 1997 au 1er février 2006 au soir.

- Il existe différents modes de mise en location :

- le Gré à Gré = le bail peut être renouvelé au profit du locataire en

place depuis plus de trois ans, par une convention de gré à gré. (Procédure utilisée pour la mise en location du lot n° 1).

- Droit de priorité du précédent locataire : Un droit de priorité est reconnu au profit du précédent locataire qui en a fait la demande expresse lors de son dépôt de candidature. L'exercice de ce droit s'exerce après la dernière enchère, même si la personne n'a pas formulé d'enchère. Elle devra dans ce cas faire connaître séance tenante si elle persiste dans l'intention de revendiquer le lot à son profit

- Adjudications publiques : Il est procédé par la commune à la mise aux enchères des baux de chasse sur la base d'une mise à prix décidée par le conseil municipal. (Procédure utilisée pour la mise en location du lot n° 2).

- Le locataire est tenu de réduire le nombre des animaux classés nuisibles afin de respecter un juste équilibre

- Le locataire doit prendre toutes les précautions propres à éviter les accidents et notamment poser une signalisation visant à informer de la battue en cours.

- Le conseil municipal a délibéré de manière à interdire :

- 1) le tir à partir ou à travers les chemins ouverts à la circulation publique

- 2) le tir avec armes à feu en direction des habitations, stade, cimetière, etc...

Etat-Civil

Naissances :

HEN Charles William
né le 02.04.1996 à Sarreguemines

JUNG Laura Jeanne Lise
née le 01.11.1996 à Sarreguemines

LIEBGOTT Chloé Marie
née le 04.05.1996 à Sarreguemines

MASIERO Emily Gabrielle
née le 05.02.1996 à Sarreguemines

WEY Thiebaut
né le 30.07.1996 à Sarreguemines

Décès :

CORDIER Serge
29.09.1996

HEITGER Anne-Marie ép. MEYER
29.07.1996

JACOBS Albert
04.01.1996

JUNG Marcel Pierre
28.11.1996

MULLER Joséphine ép. HEYMANN
12.01.1996

SCHMITT Joseph
15.09.1996

Mariages :

BLAESE Roland Joseph - PAX Marie-Antoinette 19.04.1996

FOUILHAC-GARY Bernard Jean-Pierre - EYEN Corinne Marie-Claire 31.08.1996

KOENIG Bruno Joseph - SCHMITT Martine Renée 20.07.1996

Souvenirs



Le temps des betteraves.
De gauche à droite : Edwige Rimlinger, Madame Daniel, Rose Meyer, Mariette Meyer, Pauline Lauer, André Meyer.



François Meyer et Joseph Meyer, un dimanche des années 60, en attendant les vèpres.



Obsèques de l'ancien Maire, Arthur Jamann.



L'impasse du Canal, dans les années 50.



Rose Muller - Charente.



Erwin Meyer, Marcel Schillé, René De Cia, Rois Mages.



1925 - Joseph Meyer soldat



Reconstruction du pont SNCF "WIEDERAUFBAU"





Cours de fabrication de pantoufles au restaurant Eugène Mangin - 1920.
Assis, à gauche : Edwige Rimlinger, à droite : Robertine Decker épouse Joseph Buwel
Debout de gauche à droite : Marie Heitger épouse Eugène Jung - Anne Lauer épouse Henri Jung -
Catherine Klam épouse Victor Muller - Anne Franck épouse Emile Jamman
Derrière : Hélène Meyer-Brasse - à côté : Marie Klam épouse Michel Branstett.



Gruss aus
Sellingen (Lothringen)

Donnerstag 11. Juni 1914
Lieding, Wiedel, Franck
und Co. in Paris

Kirche.
Baujahr 11. Jahrh., Schiff um 1880,
Erhebung des Chores 1934, Glasge-
mälde a. d. 15. Jahrh.



Fontaine au carrefour de la rue Principale et rue de l'Eglise.



«AU JARDIN D'ÉTÉ»
ZETTING

TÉL. 8 A WITTRING

Feitices - - Poulets de grain - - Escargots



Le canal des Houillères est recouvert de 60 cm de glace - 1958.



Fête de la St-Christophe : bénédiction des vélos, tracteurs, voitures - Années 60



Football-club en excursion dans les années 60.



1965 - Tholey.



1965 - Tholey.



1965 - Tholey.



1965 - Tholey.



1965 - Tholey.



Zetting - Tholey.
1966 à Sarreinsming



1973



Dieding



Le stade



Zetting - le lotissement



Zetting - la rue du Maire Jamann



Zetting - Rue Principale



Zetting

In Zettingen honn mir so geredd !

A Zetting, au milieu des années 50, tous les enfants étaient exclusivement dialectophones à leur entrée à l'école primaire. Vingt-cinq ans plus tard la situation était déjà radicalement inversée : la totalité des enfants était exclusivement francophone.

Le village avait donné naissance au lotissement, l'épicerie au supermarché, le vélo à la voiture, les veillées à la télévision...

Et notre dialecte, langue maternelle de nos parents et grands-parents, en voie d'appauvrissement d'abord est menacé lui aussi de disparition. Il suffit de regarder la façon dont les choses ont évolué autour de soi, dans la famille, la rue, au boulot...

Pourtant notre dialecte mérite qu'on en conserve une trace. Il faut sauver de l'oubli ces mots et expressions dont se servaient journellement nos anciens pour s'exprimer et communiquer. C'est un langage riche, expressif, concret, volontiers cru, parfois rude.

Les termes employés sont imagés, pleins de parallèles avec la vie de tous les jours, la nature, les outils et les choses en général.

- *De ussgesputzt Bappe*
Son père tout craché
- *De zwett Momme*
Elle ressemble à sa mère
- *Die glische sich wie zwei Troppe Wasser*
Ils se ressemblent comme deux gouttes d'eau
- *Das Kind will gehebbt sin*
Ce bébé veut être porté
- *Wenn's Kind gedäpft isch, will jeder Pat sin*
Après le baptême, chacun veut être parrain
- *Der Pat därf met de God schlofe*
Le parrain a le droit de coucher avec la marraine
- *Hääle, hääle, Katzedreck, Morje frih isch alles weck !*
Guéris, guéris, crotte de chat, demain matin, tout ira mieux !
- *Unser Kind hat die Frissle*
Notre petit a la rougeole
- *Das Kind noddelt am Millichzond*
Le petit a une dent de lait qui bouge
- *Es sin Kinner wie Biller*
Ce sont des enfants sages comme des images
- *Es isch e rischtischi Mommezicke*
C'est resté le bébé de sa maman
- *Er isch kum drei Kääs hoch*
Il est grand comme trois pommes
- *Der Kläne isch so gut muiggeldisch*
Le petit est bien potelé
- *Konn der Jung gaue, wenn er Kuche gesieht*
Le petit meurt d'envie quand il voit du gâteau
- *Der Jung isch nit scheniert un foddert in de Metz jedes mol e Stick Wurscht*
Le gamin n'est pas timide, il réclame chaque fois un morceau de saucisse à la boucherie
- *Das Kind verlengt noh hemm*
Cet enfant veut rentrer chez lui
- *Es isch e Bolterloch*
C'est un garçon manqué
- *Das kläne Ferkelche hat sich ganz verbrinselt*
Ce petit cochon a mouillé sa culotte
- *Ab in's Bett, ab in's Necht !*
Au lit !
- *Der hat de Deiwel im Leib*
Il a le diable au corps
- *Es isch e Deiwelsbänner*
C'est un vrai diabolotin
- *Das isch mir noch e Lausert*
C'est un sale gosse
- *Die Lauserte mache mir's Läuse sur*
Ces galopins m'empoisonnent la vie

Expressions Locales



- *Mit denne krien ich noch grohe Hoor*
Par leur faute, j'aurai des cheveux gris
- *Wenn isch uf die Trawonte ufpassse muss, do honn isch nit geuuch Aue im Kopp*
Je ne sais plus où donner de la tête quand il faut surveiller ces marmots.
- *Er zittert wie e Amboss*
Il tremble comme une enclume (pas du tout)
- *Mir horscht der Bengel schun long nimmer*
Ça fait longtemps que ce garnement ne m'obéit plus
- *Wenn de jetz nit ufheersch, tunk ich dir äni*
Si tu n'arrêtes pas, tu vas de prendre une trempe
- *Dem Jung, honn ich de Arsch versohlt*
J'ai fessé le gamin
- *Er hat die Schlee verdient*
Il a mérité la raclée
- *Kumm blos hemm und bisch versoff, do schlon ich dich kapput*
Gare à toi si tu rentres noyé.
- *Im Kanal isch a Hakemann*
Au canal il y a l'homme au crochet (pour inciter les enfants à ne pas y aller)
- *Dreck macht Speck*
La crasse nourrit
- *Es isch e Kerl wie e Pund Wurscht*
C'est un gaillard qui vaut au moins une livre desaucisse
- *Uss Rond un Bond*
Déchaîné
- *Die Junge fresse mich noch aam*
Les enfants ont si bon appétit, que ça me mènera à la ruine
- *Kläne Kinner, kläne Sorje, grosse Kinner, grosse Sorje!*
Petits enfants, petits soucis, grands enfants, grands soucis !

- *De Appel fällt nit witt vom Boom*
Tel père, tel fils
- *Das Mädle schlaht de Momme noh*
Telle mère, telle fille
- *Momme, ich honn Hunger ! Schluff in de Gummer*
- *Momme, ich honn Durscht ! Schluff in de Wurscht*
- *Momme, ich honn Heiss ! Schluff in de Geiß*
- *Momme, ich honn Kald ! Schluff in de Wald*
- *Momme, gib mer e Appel ! Hol die Kuh om Schwanz un rappel*
J'ai faim, maman ! Alors glisse-toi dans le cornichon
J'ai soif, maman ! Alors glisse-toi dans le saucisson
J'ai chaud, maman ! Alors glisse-toi dans la chèvre
J'ai froid, maman ! Alors va dans la forêt
Maman donne moi une pomme ! Prends la vache par la queue et sonne
- *Die wachse wie Drieschlinge*
Ils poussent comme des champignons
- *Die Schulerkinner misse viel ussewänsisch lehre*
Les écoliers ont beaucoup à apprendre par cœur
- *Der Schulersack metzomt e Lai, e Lappe un e Schwamm, de Griffellaad mem Bleiwiss un e Fedderstock*
Mon cartable avec l'ardoise, le chiffon et l'éponge, le plumier avec le crayon et le porte-plume

Bis näch's Jahr !
A l'année prochaine !

A.M.

(à suivre)

Le Syndicat des Arboriculteurs

Questions à André Albert

1. QUAND ET COMMENT PLANTER LES ARBRES FRUITIERS ?

Pour la création d'un verger il est avantageux de faire une analyse de sol afin de définir les carences d'éléments nutritifs dans le sol.

■ **La préparation du sol** : Dès le mois de septembre, bêcher une surface de 2m² ou une bande pour la haie fruitière, incorporer du fumier et des scories potassiques.

■ **La plantation** : de fin novembre à mars sauf par sol gelé. Ouvrir les trous de 40 cm de côté, supprimer les racines blessées et rafraîchir les coupes. Mettre l'arbre en place, la greffe hors sol de 10 à 15 cm, couvrir les racines de fine terre puis combler le trou. Selon les types de porte-greffe on veillera aux distances de plantation. La première taille de formation des scions s'effectue dès le printemps.

2. LES TAILLES

■ **Qu'appelle-t-on la taille de formation ?**

C'est la taille qui permet de donner la forme de conduite spécifique à chaque variété : gobelet, quenouille, haie type "axe" etc... Cette formation s'effectue durant les 4 à 5 premières années de croissance.

■ **Et par la suite ?** : il est pratiqué les tailles dites de fructification et de renouvellement (principalement pommier et poirier) ; ou encore la taille d'été (fin juin début juillet).

■ **Quelques spécificités :**

Cerisiers : formation en gobelet. La taille s'effectue après la récolte jusqu'à la fin de l'été. Eviter les tailles sévères en terrain argileux. Mastiquer les plaies.

Pêcher : tailler le plus tard possible, à l'apparition des premières fleurs. Mastiquer toutes les plaies. Les traitements contre la cloque se fera préventivement dès le débourrement car quand la maladie se déclare, les produits n'auront plus d'effet.

Noyer : ne nécessite pas de taille régulière. Il a besoin de beaucoup d'engrais azotés.

Noisetier : tailler pendant la floraison des châtons mâles (février). Le fait de travailler dans l'arbuste permet de libérer le pollen qui se déposera sur les châtons femelles.

■ **Quel est l'outillage nécessaire pour réaliser ces travaux ?**

Quand un arboriculteur parle de tailler les arbres fruitiers, il utilise le sécateur, une petite scie à élaguer pliable et un échenilloir de préférence monté sur une canne télescopique pour atteindre les cimes sans échelle et ainsi réduire le risque d'accidents. Pour protéger les plaies des tailles utilisez une pâte cicatrisante et désinfectante. Il est maintenant évident que l'outillage doit toujours être propre et désinfecté avant utilisation notamment après avoir été en contact avec un arbre atteint par le chancre.

3. LES TRAITEMENTS

■ **Pourquoi est-il si indispensable** de maintenir les arbres dans un état sanitaire optimal ?

Le traitement d'hiver est celui que l'arboriculteur est amené à faire couramment pour combattre les deux fléaux qu'il rencontre, à savoir : les insectes ravageurs et les maladies bactériennes ou cryptogamiques (champignon). Faire un premier traitement à la chute des feuilles avec un produit à matière active "cuivre", car les propriétés fongicides du cuivre sont connues depuis plus de 100 ans.

Le second traitement, quand toutes les feuilles sont tombées avec le même produit "cuivre".

■ **Mais cela ne suffit pas toujours**, alors, pourquoi traiter pendant la végétation pour maintenir un feuillage sain ?

La feuille est l'usine chimique de l'arbre : c'est le siège de la photosynthèse avec la lumière et le gaz carbonique, la feuille fabrique la matière végétale (bois, fruits), en pompant l'eau et les éléments nutritifs minéraux du sol par les racines.

C'est ainsi que les maladies de la feuille sont transmises aux fruits.

4. LA RECOLTE ET LA CONSERVATION DES FRUITS

La date optimale de la cueillette se définit en nombre de jours propres à chaque variété après la pleine floraison. Mais tous les fruits ne sont pas à maturité pour être consommés.

D'où l'utilité de disposer d'un fruitier adapté.

Un fruitier doit avoir une température aussi basse et

aussi constante que possible tout en évitant le gel. Il sera très aéré pour dégager l'éthylène et la chaleur produit par les fruits. L'humidité sera maintenue à 85 % au minimum pour éviter le flétrissement des fruits. Pour réunir ces trois conditions, le fruitier sera isolé (polystyrène) muni de ventilateurs ou de cheminées d'aération et contenir des bacs remplis régulièrement d'eau pour l'humidité. Ces bacs seront placés sous les aérations basses du local.

André Albert



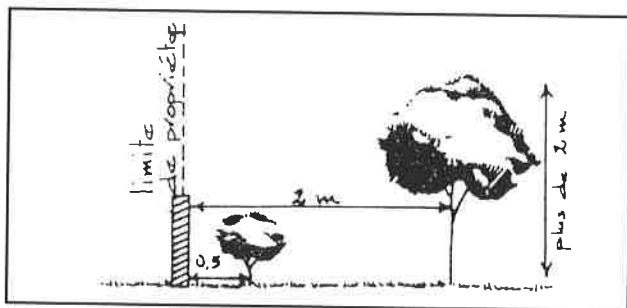
Le Syndicat des Arboriculteurs.

PLANTATION, ET ENTRETIEN

Une fois le choix de l'arbre effectué et avant de procéder à la plantation, il reste deux points essentiels à respecter : les distances et règles légales et les techniques de plantation adaptées, puis il faudra assurer l'entretien.

Les normes

La distance de plantation



La distance prescrite par rapport à la ligne séparative de propriété est de :

- 0,50 m pour les arbres de moins de 2 m de haut
- 2 m pour les arbres de plus de 2 m de haut

Un voisin peut exiger l'enlèvement d'un arbre planté à moins de 0,50 m. Si un arbre de plus de 2 m de haut se trouve à plus de 0,50 m mais à moins de 2 m, on peut seulement demander à ce qu'il soit taillé pour ne pas dépasser 2 m de haut et maintenu à ce niveau.

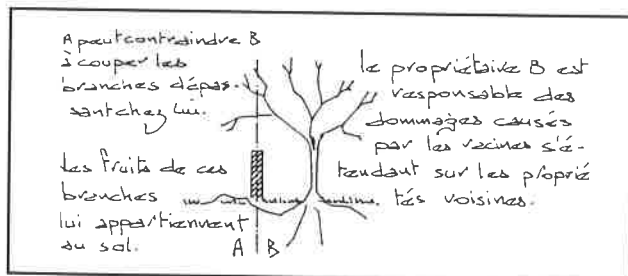
Les plantes en espaliers

Quelle que soient les plantes, elles ne pourront dépasser la hauteur du mur de séparation.

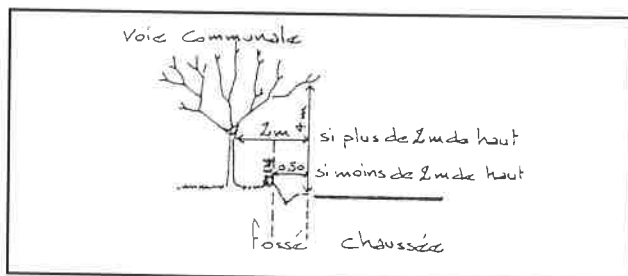
Les haies séparatives

Deux propriétaires peuvent s'accorder pour qu'une haie soit plantée sur la limite de leurs deux propriétés. Son entretien leur incombe à moitié et cette plantation doit faire l'objet d'une inscription au cadastre.

L'extension de grands arbres



La plantation le long des voies



Obligation pour le riverain d'élaguer sur la chaussée à 4 m de haut

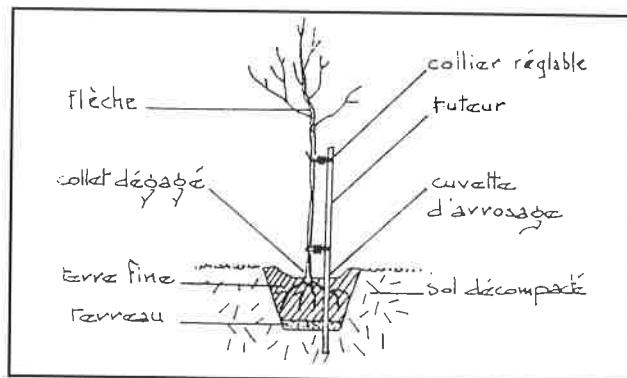
Conseils de plantation

Période de plantation

Pendant l'arrêt de la végétation.

- Automne - hiver : période idéale (sauf par temps de gel)
- Printemps : en évitant les périodes trop humides ou trop sèches, et avant débourrement

Exemple de mise en place d'un arbre



L'arbre doit être planté ou mis en jauge le plus rapidement possible. Une exposition des racines de 30 minutes au soleil et au vent entraîne un ralentissement de croissance les trois premières années.

Mise en place d'un arbuste

Dans certains cas la plantation d'un arbuste en motte ou en container (à retirer avant la mise en terre) peut être plus pratique. Elle évite le dessèchement des racines et permet une reprise plus rapide du végétal. Comme pour les arbres, le sol doit être décompacté le plus largement possible.

Rendement minimum en litres d'alcool pur par hectolitre de matières premières mises en œuvre

- Cerises	4,5
- Quetsches	4
- Mirabelles	5
- Prunes, Prunelles	3
- Autres fruits à noyaux	3
- Fruits à pépins	1,5
- Raisins	4,5
- Baies de genièvre	1,5
- Autres baies	2
- Lie de vin liquide	3
- Lie de vin pressuré ainsi que lie de cidre	2
- Marcs de raisins légèrement pressurés	1,5
- Marcs de fruits à pépin complètement pressurés	1
- Cidre	2,5
- Topinambours	3,5



RETRAITE...

Après 37 ans de bons et loyaux services au sein du corps des Sapeurs-pompiers de Zetting, dont 32 comme officier chef de corps, le lieutenant Bernard HOFFMANN a décidé de se retirer de ses fonctions le 4 avril prochain, jour de son 60^e anniversaire.

Modèle de fidélité à sa fonction n'ayant manqué qu'à 7 reprises aux manœuvres durant ces 37 années. Il a toujours été un meneur d'hommes plein d'entrain et de dynamisme très apprécié des sapeurs. Nous lui souhaitons une très longue et heureuse retraite.

Nommé sous-lieutenant chef du corps local des sapeurs-pompiers

Par arrêté préfectoral en date du 31 août 1965, M. Bernard Hoffmann, âgé de 26 ans, a été, suite à la proposition de la municipalité, nommé sous-lieutenant stagiaire au corps local des sapeurs-pompiers. Or l'intéressé ayant accompli son année de stage, a obtenu avec succès le brevet d'aptitude prévu par l'arrêté ministériel du 17 juillet 1953, ce qui fut confirmé par arrêté préfectoral du 31 août 1966.

Un exemplaire de l'arrêté préfectoral, ainsi que le diplôme furent remis au sous-lieutenant Bernard Hoffmann par M. le maire Wackermann la semaine dernière, après l'exercice de nuit.



LES FEUX DE BROUSSAILLES...

Un arrêté préfectoral du 23 décembre 1992 régleme tout allumage de feu et brûlage de broussailles, foin ou détrit. Ces feux dégagent souvent une épaisse fumée et une odeur âcre. Autant de désagréments pour le voisinage, de risques d'incendies, voire d'accidents de la route.

La destruction par le feu des végétaux sur pied est donc interdite en tout temps. Seules les roselières pourront être incinérées pendant une période comprise entre le 01 décembre et la fin du mois de février de l'année suivante, sur autorisation expresse de la D.D.A.F.

Toute personne désireuse de procéder à l'incinération des végétaux coupés et notamment des chaumes, pailles et déchets de récolte laissés sur place devra faire par écrit, au moins deux jours à l'avance, la déclaration en mairie.

Cette déclaration devra être faite en double exemplaire, visée et datée par le maire qui en transmettra un exemplaire au Centre de Secours Principal le plus proche, l'autre étant destiné au déclarant pour pouvoir être présenté à toute réquisition. Si l'incinération prévue n'est pas réalisée dans les

quinze jours qui suivent la date du visa municipal, il y aura lieu de renouveler la déclaration dans les mêmes conditions que définies ci-dessus.

Les prescriptions techniques précisées par l'arrêté devront être respectées, et le responsable devra assister à l'opération ou s'y faire représenter en permanence, muni des moyens nécessaires à enrayer tout feu échappant à son contrôle. Il veillera notamment à éviter que le feu ne se propage pas aux terrains voisins.

Il est interdit d'allumer des feux ou de laisser le feu se propager à une distance inférieure :

à **50 mètres** des routes, des chemins, des bois, forêts et plantations ou reboisement de feuillus

à **100 mètres** des habitations, des bois et forêts, des plantations et reboisement résineux.

Le maire ou son délégué, pourra à tout moment, si les circonstances l'exigent, ajourner ou donner l'ordre d'arrêter l'incinération.

CARTES GRISES...

Suite à certaines difficultés rencontrées par des usagers de l'arrondissement pour l'établissement de cartes grises à la Préfecture de METZ ou à la Sous-Préfecture de FORBACH, nous appelons votre attention sur les points suivants.

Les formulaires de demande sont disponibles à la Sous-Préfecture de Sarreguemines. Toutefois, il conviendra de joindre à chaque dossier **l'original d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois** ainsi qu'une **pièce d'identité**.

Les seules pièces admises **pour le domicile** sont : la dernière quittance de loyer, d'assurance, d'habitation, d'allocations familiales ou de prestations de sécurité sociale, avis ou quittance d'imposition, facture de gaz, électricité, eau, téléphone.

En ce qui concerne le **justificatif d'identité**, seule une **photocopie certifiée conforme** peut remplacer la production d'une pièce originale lorsque le dossier de demande d'immatriculation est déposé par un intermédiaire ou lorsqu'il est adressé par la poste.

TRAVAUX DE BATIMENTS...

Vous envisagez de faire réaliser des travaux de bâtiment pour votre propre compte.

Nous attirons votre attention sur l'intérêt que vous aurez de contracter avec des entreprises qualifiées en situation régulière (tant au regard de leur inscription au Registre du Commerce ou à la Chambre des Métiers qu'en ce qui

Echos Municipaux

concerne leurs obligations fiscales et sociales).

En effet, **seul le recours à de vrais professionnels déclarés vous permettra de bénéficier d'une garantie sur la qualité et la réalisation complète du travail.**

Dans le cas contraire, n'oubliez pas que le travail au noir engage personnellement votre responsabilité :

- vous seriez tenu solidairement avec le travailleur clandestin du paiement des impôts, taxes et cotisations.
- vous seriez responsable si en travaillant pour vous le travailleur clandestin était à l'origine d'un sinistre vis-à-vis de tiers.
- vous seriez encore responsable si le travailleur clandestin se blessait ou se tuait en effectuant vos travaux
- vous seriez victime, sans recours possible, si un appareil installé par un travailleur clandestin vous causait un préjudice
- vous risqueriez d'être poursuivi et condamné, la loi punissant gravement ceux qui font exécuter du travail au noir.

ECOLE PRIMAIRE EN GUINEE...

ECOLE PRIMAIRE PERE ANDRE FAUTRART TIMBI - REPUBLIQUE DE GUINEE

Une école de trois classes en pleine brousse au Nord-Ouest de la Guinée a pu être construite grâce aux dons :

- **des associations du village de Zetting** (Culture et Loisirs, Aviculteurs, Conseil de Fabrique)
Ces dons ont été récoltés lors des journées Tiers-Monde des 26 juin 1994 et 13 septembre 1995
- du **Club du Troisième Age de Zetting**
- de **la Friperie** de Sarreguemines
- de l'association **Fraternité sans Frontières** de Woelfling
- de la Caisse de **Coopération et de Développement** de l'Ambassade de France à Conakry
- de la **participation locale** des villageois du Badiar



CETTE ECOLE A PU ETRE CONSTRUITE AU DEBUT DE CETTE ANNEE 1996 ET UNE PREMIERE CLASSE A FAIT SON ENTREE A LA FIN DU MOIS DE SEPTEMBRE

FETE DE NOEL DU 3e AGE... le 15 décembre 1996

Tous les Zettingeois et Diedingeois de plus de 68 ans étaient invités à participer le 15 décembre dernier à la traditionnelle fête de Noël des personnes âgées. La journée fut particulièrement appréciée par tous les participants. Au programme ambiance musicale après l'apéritif et le déjeuner, la chorale de Zetting, dirigée par M. Simon SCHILLE, a plongé la salle dans l'ambiance chaleureuse de Noël par un tour de chant exécuté avec brio.

Bien entendu, comme un habitant de notre commune ne peut être que sage, tout le monde s'est vu remettre par le Père Noël un cadeau bien mérité.



COLLECTE DU VERRE...

La société Lorraine, chargée de la collecte du verre que nous disposons dans les containers spécialement conçus à cet effet, nous a, à plusieurs reprises fait défaut en début d'année 1996.

En effet, le service de collecte n'était plus assuré conformément au planning et les containers étaient saturés, si bien que leurs abords immédiats étaient transformés en véritables dépotoirs.

Les différentes communes du District de Sarreguemines ont connu les mêmes désagréments.

Ces difficultés ont été essentiellement dues au fait que le développement de la collecte du verre, sur l'ensemble de la région Est a été très important, au cours de l'année 1995. Les aides financières apportées tant par le Département que

par Eco-Emballages, pour équiper les communes en containers, ont permis de multiplier les points de collecte. En début d'année, la société de ramassage a enfin augmenté son parc de véhicules de deux unités, et une réorganisation des tournées avec la mise en place d'un système de rotation plus performant a été entreprise. Derrière la collecte de verre se cache une des industries les plus puissantes dans le secteur alimentaire BSN et en l'occurrence sa filiale BSN Emballage. Cette société verse 12,00 F par tonne collectée à l'Association Régionale pour l'Etude et la Recherche Scientifique à Reims. Son Président, ancien cadre de BSN aujourd'hui à la retraite, est à l'origine, il y a 20 ans du recyclage de verre au profit de la recherche. Une des motivations essentielles de l'association est la lutte contre le cancer.

Ainsi, en janvier 1995, 500 000 F ont été versés au centre Paul Strauss de Strasbourg, et en mars 1996, 500 000 F également au profit du Centre de Recherche Alexis Vautrin de Nancy.

Les responsables de BSN nous ont précisé que jamais, dans le cadre de la collecte du verre, un seul centime n'a été versé à l'A.R.C.. D'après eux, les conditions de fonctionnement de l'A.R.C. étaient un secret de polichinelle dans les milieux bien informés. Apporter son verre au container est donc non seulement un acte utile par rapport au problème de l'environnement mais c'est également une bonne action au profit de la recherche médicale.

LA FORET...

La forêt communale s'étend sur 140 hectares. Ce milieu naturel situé entre 240 m et 290 m d'altitude présente un site privilégié en surplomb du Val de Sarre et offre de superbes perspectives vers les villages voisins de Siltzheim, Rémelting, Sarreinsming et vers l'annexe de Dieding.

L'essence d'hêtre représente 88,8 % de la surface, le chêne 10,7 % et l'épicéa 0,5 %. Les terres de limons drainés épais et argileux favorisent la plantation de feuillus tel que le hêtre et le chêne au détriment des épineux dont les terrains de prédilection sont plutôt sablonneux.

Un inventaire pied à pied pratiqué en 1993 par l'ONF sur une surface représentative de 50 hectares a permis d'établir une typologie des futaies par extrapolation à l'ensemble de la forêt.

Toutes essences confondues 108 hectares de futaie sont dans la tranche de 90 à 120 ans ; 6,5 hectares sont dans la tranche de 60 à 90 ans tandis que 6 hectares sont dans la tranche de

30 à 60 ans, le restant étant des futaies plus jeunes.

C'est bien une forêt dont la moyenne d'âge des arbres est de cent ans.

La centenaire se porte bien et la durée de survie pour les sujets les plus vieux (78 hectares) se situe entre 0 et 30 ans en fonction de la variété et de l'état sanitaire des arbres.

La régénération naturelle sera recherchée chaque fois que c'est possible pour renouveler les parcelles. Les coupes de régénération, de préparation et d'amélioration se succèdent et rythment l'exploitation de la forêt dans le cadre d'un plan d'aménagement établi par l'ONF pour la période de 1994 à 2008.

Pour de plus amples renseignements, ou pour la participation à une éventuelle visite guidée en forêt, veuillez vous adresser en mairie.



LA VIE DU JUMELAGE...

C'est dans la joie et la bonne humeur que les habitants de Zetting/Dieding et Tholey se sont retrouvés le 17 novembre à l'occasion de l'inauguration du Maître-autel.

Ce fut également l'occasion pour notre Maire de nommer M. SCHNEIDER, "Ortsvorsteher" de Tholey, citoyen d'honneur de notre commune.

M. SCHNEIDER est, et ce depuis de longues années, une des chevilles ouvrières du Jumelage Zetting/Tholey.



Associations

CLUB DU 3^e AGE

Président : Lucien SCHLEGEL Zetting - Tél. 03 87 02 38 09

Contact : Roger KLEIN - Tél. 03 87 02 34 02

Membres inscrits : 70

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Président : Christian GUTH

Contact : Bernard HOFFMANN, Chef de Corps - Tél. 03 87 02 36 93
Lucien HOFFMANN, Adjoint - Tél. 03 87 02 34 91

ASSOCIATION SPORTIVE DE ZETTING

Président : Gilbert GROSS - Zetting - Tél. 03 87 03 33 04

Contact : Jean-Luc LIEBGOTT - Zetting

Membres inscrits : 16 membres et 68 joueurs soit 84

VETERANS

Président : Gilbert GROSS - Zetting - Tél. 03 87 02 33 04

Contact : Adèle HOFFMANN - Zetting - Tél. 03 87 02 36 93

Membres inscrits : 30

TENNIS CLUB DE ZETTING

Président : Bernard JEDAR - Zetting - Tél. 03 87 02 31 01

Contact : Fernand MOSBRUCKER - Zetting - Tél. 03 87 02 30 15
(pour Zetting)
Liliane KAELEBEL - Dieding - (pour Dieding)

Membres inscrits : 69 dont 10 bienfaiteurs

CONSEIL DE FABRIQUE DE DIEDING

Président : Lucien KLEIN - Tél. 03 87 02 18 45

Membres : 5

ASSOCIATION FEMININE DE ZETTING

Président : Marie-Andrée LETT - Zetting - Tél. 03 87 02 31 00

Contact : Simone SERRIER - Zetting - Tél. 03 87 02 35 87

Membres inscrits : 20

CONSEIL DE FABRIQUE

Président : Arthur BRANSTETT - Zetting - Tél. 03 87 02 36 79

Contact : idem

Membres inscrits : 5 + 2 (membres de droit)

CHORALE STE JEANNE D'ARC

Président : Louis MEYER - Zetting

Contact : Simon SCHILLE - Zetting - Tél. 03 87 02 33 49

Membres inscrits : 15



CLUB D'EPARGNE "BONNE ESPERANCE"

Président : Alphonse GLATZ - Zetting - Tél. 03 87 02 38 41

Contact : idem

Membres inscrits : 96

CLUB D'EPARGNE "CONCORDE"

Président : Victor BARTHEL - Zetting - Tél. 03 87 02 34 12

Contact : idem

Membres inscrits : 96

CULTURE ET LOISIRS

Président : Lionel KARMANN

Contact : idem

ASSOCIATION AVICOLE DE ZETTING

Président : Marc SCHLOESSER

Contact : Marie-Joseph BOURESY - Tél. 03 87 02 30 67

UNIAI (UNION DES INVALIDES ET ACCIDENTES DU TRAVAIL)

Président : René BELLOTT - Dieding - Tél. 03 87 02 15 15

Contact : idem

Membres inscrits : 86 Caisse mortuaire : 76

COMITE DES FETES DE DIEDING

Président : Jean-Marc RISSE - Dieding - Tél. 03 87 02 12 12

Contact : idem

Membres inscrits : 55 - 60 participants par sortie

Comité : 7

TREMPOLINA

Président : Marie-Antoinette PAX - Dieding - Tél. 03 87 02 03 14

Contact : idem

Membres inscrits : 20

SOCIETE DES ARBORICULTEURS

Président : Marcel MEYER

Contact : Fernand GROSSMANN - Tél. 03 87 02 21 01

EURO-CRISTAL

Z.A. - Route de Sarreguemines
57620 LEMBERG
Tél. : 03 87 06 84 84
Fax : 03 87 06 85 85

Tout article en cristal

*Visite des ateliers
Articles cadeaux personnalisés
Listes de mariage*

TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENT

SETPB

Guy KLEIN
120, rue Principale - B.P. 6
57980 DIEBLING
Tél. : 03 87 02 50 12
Fax : 03 87 02 59 24

électricité ————— automatismes

starck

Chantiers, bureau d'études
Armoires, M.T.,
Informatique industrielle

41, rue Principale
57450 THEDING
Tél. 03 87 29 13 13

Sarl T.P.D.L.

Travaux Publics DEHLINGER Laurent

T.P. - Terrassement - Location - VRD
Assainissement - Démolition
Aménagements extérieurs

18, rue des Abeilles
57115 ZETTING
Tél. : **03 87 02 22 76**
Fax : **03 87 09 85 58**

Auberge aux Acacias

Les Frères GAPP
1, rue de Sarreinsming - **57115 ZETTING**
Tél. 03 87 02 37 23

*Fermeture hebdomadaire :
mardi soir et mercredi toute la journée*



Le Caquelon

vous propose ses fondues :

*Bourguignonne - Chinoise
Niçoise - Mexicaine
Savoyarde - Bulgare
Fruits de mer
Alsacienne - etc...*

57905 ZETTING - DIEDING
Tél. 03 87 02 12 86

Fermé le lundi toute la journée et la samedi midi

ETS PAUL RISSE

Toutes boissons



Rue du Champ-de-Mars
57200 SARREGUEMINES

Tél. 03 87 95 14 52

BOUCHERIE - CHARCUTERIE



Robert TARALL

1, rue de la Montagne - **57115 SARREINSMING**
Tél. 03 87 98 05 97

Crédit Mutuel

Coteaux Val de Sarre

La Bancassurance

Des placements performants pour votre épargne

En 1996

6,68 % pour le Livret Retraite

7,25 % pour le Livret Avenir

Le placement pour donner un coup de pouce aux générations de demain

Votre Tous-Risques **Habitation** avec les meilleures garanties

Votre Assurance **Auto** avec un rapport qualité-prix exceptionnel

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Caisse Locale de Zetting Tél. 03 87 02 23 34 ou Sarreinsming Tél. 03 87 98 01 52

ETS SCHREIBER ET CIE

19, rue de Rouhling

57990 IPPLING

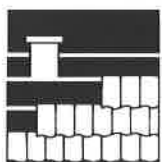
Tél. : 03 87 02 50 35

Fax : 03 87 02 59 65

MENUISERIE GÉNÉRALE



SANITOIT



- Couverture
- Zinguerie
- Installations sanitaires
- Chauffage

39, rue de Neunkirch - **57115 SARREINSMING**

Tél. : 03 87 95 52 95

Fax : 03 87 02 94 64

SOTRAM

Voyages et excursions en autocar

Transports en commun - Location

122, route de Bitche - B.P. 8

57200 SARREGUEMINES

Tél. : 03 87 95 01 23

Fax : 03 87 95 42 08

S^{mc}E

**Société de Matériel
Chimique de l'Est
Industries
Administrations
Collectivités
Comités d'Entreprises**

Services Commerciaux :

9, rue de l'Ermitage

B.P. 83 - **67702 SAVERNE CEDEX**

Tél. : 03 88 71 03 90 - Fax : 03 88 71 19 52



Avec les tondeuses **TORO**

maintenant vous pouvez recycler

Renseignez-vous !!!

MEYER

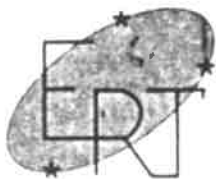
otoculture

SARREGUEMINES - Z.I. Rue de Sarreinsming

Tél. 03 87 95 02 79

EST-Radiotéléphone S.à r.l.

Etablissement agréé DRG F 570026 F A1



- Vente • Installation
- Réparation • S.A.V.
- Radiotéléphone
- Professionnel Icom
- Maxon tait • Motorola

13, rue du Maire Jamann - **57905 ZETTING**

Tél. 03 87 02 36 66

BATICHAUFF

Chauffage : Fioul, gaz - Radiateur, plancher chauffant
Sanitaire et plomberie

Devis gratuit

VENTE - INSTALLATION - DEPANNAGE

Tél. 03 87 28 12 58 - Fax : 03 87 28 12 59
23, rue Clemenceau - 57200 Sarreguemines

GEST Informatique

MICRO-INFORMATIQUE, IMPRIMANTES
DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE, LOGICIELS, FORMATION

9, Grand'rue - **DIEDING** - ☎ 03 87 02 02 76

Responsable de la publication : MEYER Jean-Marie

Responsable de la rédaction : MASSING Marc

Avec la participation de : Mme STERN Martine, MM. BRANSTETT Germain, MEYER Antoine, ROHR Jean-Claude et STENGER Fabien.

